



Nombre de conseillers.....17
En exercice.....17
Présents à la séance.....11
Pouvoirs.....3
Excusés.....3

**DELIBERATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU 14 AVRIL 2022**

**2022-04-14 BUDGET ANNEXE DU SERVICE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE
ETAT REALISE DES RECETTES ET DES DEPENSES EXERCICE 2021**

Le jeudi 14 avril 2022 à 14 heures, le Conseil d'administration du CCAS de Livry-Gargan s'est réuni au Salon d'Honneur, lieu ordinaire des séances sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Président, suite à la convocation faite le 7 avril 2022.

Mesdames Roselyne BORDES, Marie-Catherine HERRMANN, Corinne CARCREFF,
Maria JEANNEY, Liliane GONNIN et Josiane CADET
Messieurs Pierre-Yves MARTIN, Jean-Pierre BARATTA, Olivier MARKARIAN, Pascal CHOMEL et Patrick QUALITE

Lesquels forment la majorité des membres du conseil d'administration du CCAS et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1er alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales et des articles L 123-4 à L123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Pouvoirs :

Madame Claudine QUEMPEL donne pouvoir à Madame Josiane CADET
Monsieur Gérard ATTARD donne pouvoir à Monsieur Patrick QUALITE
Monsieur Marcel BARBES donne pouvoir à Roselyne BORDES

Excusée :

Mesdames Nathalie JOLY et Marie-Laure HODE
Monsieur Jean-Marie THERY

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'une Secrétaire de séance Madame Florence AUVRAY a été désignée pour remplir ces fonctions.

Accusé de réception en préfecture
093-269300182-20220414-2022-04-14-DE
Date de télétransmission : 22/04/2022
Date de réception en préfecture : 22/04/2022

Le Conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 relative aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Vu le décret n°2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Vu le compte de gestion 2021 du budget annexe du service soins infirmiers à domicile présenté par le comptable public,

Vu le certificat administratif du 17 mars 2022 concernant la prise en charge de la décision modificative 1 du budget annexe du service soins infirmiers à domicile présenté par le comptable public,

Notant hors la présence de l'ordonnateur pour l'exercice 2021, en application de l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Article 1 : Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite de l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) du budget annexe du services de soins infirmiers à domicile et de ses annexes pour l'année 2021, qui est en conformité avec le compte de gestion présenté par le comptable public, et tel que synthétisé ci-dessous par section et par chapitre.

Section d'exploitation		
Chapitre	Charges de la section d'exploitation	Réalisé 2021
011	Charges afférentes à l'exploitation (GI)	11.635,05 €
012	Charges afférentes au personnel (GII)	570.604,88 €
016	Charges afférentes à la structure (GIII)	24.364,09 €
Total des dépenses d'exploitation		606.604,02 €
Chapitre	Produits de la section d'exploitation	Réalisé 2021
017	Produits de la tarification (GI)	585.387,64 €
018	Autres produits relatifs à l'exploitation (GII)	6.168,78 €
019	Produits financiers et produits non encaissables (GIII)	73,06 €
Total des produits d'exploitation		591.629,48 €
Résultat de l'exercice 2021		-14.974,60 €
Résultat cumulé au 31/12/2020		90.627,08 €
Résultat cumulé au 31/12/2021		75.652,48 €

Accusé de réception en préfecture
093-269300182-20220414-2022-04-14-DE
Date de télétransmission : 22/04/2022
Date de réception en préfecture : 22/04/2022

COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES (CRP + CRA) - EXERCICE 2021

	CHARGES		PRODUITS	
	PREVUES	REALISEES	PREVUS	REALISES
Groupes I : charges afférentes à l'exploitation courante	22 960,00 €	11 635,05 €	568 711,30 €	585 387,64 €
Groupes II : charges afférentes au personnel	607 025,96 €	570 604,88 €	6,00 €	6 168,78 €
Groupes III : charges afférentes à la structure	26 716,72 €	24 364,09 €	- €	73,00 €
TOTAL DES CHARGES	656 704,68 €	606 604,02 €	568 717,30 €	591 629,42 €
RESULTAT COMPTABLE EXCEDENTAIRE	- €	- €	87 987,38 €	14 974,60 €
TOTAL EQUILIBRE DES COMPTES DE RESULTAT	656 704,68 €	606 604,02 €	656 704,68 €	606 604,02 €

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAF - EXERCICE 2021

	PREVU	REALISE	PREVU	REALISE
RESULTAT COMPTABLE (EXCEDENT) (1)	- €	- €	87 987,38 €	14 974,60 €
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	- €	- €	- €	- €
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	7 812,72 €	7 812,72 €	- €	- €
Report de fonds dédiés (ESSMS primés)	- €	- €	- €	- €
SOUS-TOTAL 1	7 812,72 €	7 812,72 €	87 987,38 €	14 974,60 €
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (s1 1-2+0)	- €	- €	80 174,66 €	7 161,88 €
Taux de CAF en pourcentage des produits	0,00%	0,00%	14,10%	1,21%
IN SUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (s1 1-2-0)	- €	- €	- €	- €
Taux d'IAF en pourcentage des produits	- €	- €	- €	- €
RESULTAT COMPTABLE (DEFICIT) (1)	- €	- €	87 987,38 €	14 974,60 €
Produits des cessions d'éléments d'actif	- €	- €	- €	- €
Quotes-parts des subventions et fonds associatifs versés au résultat	- €	- €	- €	- €
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	- €	- €	- €	- €
Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (ESSMS primés)	- €	- €	- €	- €
SOUS-TOTAL 2	- €	- €	87 987,38 €	14 974,60 €
IN SUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (s1 1-2-0)	- €	- €	80 174,66 €	7 161,88 €

TABLEAU DE FINANCEMENT (1F) - EXERCICE 2021

	PREVU	REALISE	PREVU	REALISE
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT	80 174,66 €	7 161,88 €	- €	- €
Remboursement des dettes financières	- €	- €	- €	- €
Immobilitations (2)	29 617,94 €	20 178,50 €	900,00 €	464,00 €
Autres emplois	- €	- €	- €	108,00 €
TOTAL DES EMPLOIS	109 792,60 €	27 340,38 €	900,00 €	572,00 €
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	- €	- €	108 892,60 €	26 768,38 €
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	109 792,60 €	27 340,38 €	109 792,60 €	27 340,38 €

Article 2 :

Reconnait la sincérité des rattachements de :
- 18.152,39 € en dépenses de fonctionnement

Article 3 :

Adopte l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD)
2021 et les annexes du budget annexe du SSIAD.

Article 4 :

Arrête le résultat définitif tel que résumé ci-dessus.

Annexe 1 :

l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2021 du
budget annexe du SSIAD

Ainsi fait et délibéré en séance le 14 avril 2022.



Pierre-Yves MARTIN
Président du CCIAS

Accusé de réception en préfecture
093-269300182-20220414-2022-04-14-DE
Date de télétransmission : 22/04/2022
Date de réception préfecture : 22/04/2022

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif
de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication*

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43

courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

Accusé de réception en préfecture
093-269300182-20220414-2022-04-14-DE
Date de télétransmission : 22/04/2022
Date de réception préfecture : 22/04/2022

01/04/2022

N°	Objet	Date	Statut
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10

01/04/2022

01/04/2022

01/04/2022

01/04/2022



01/04/2022

01/04/2022

01/04/2022